

Faculté de médecine

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

<i>Préambule et objectifs</i>	3
<i>Dates limites et modalités de demande des bourses de réussite</i>	3
Dates limites de demande de bourse.....	3
Modalités de demande de bourse dans CAPSULE	3
<i>Bourses de persévérance à la maîtrise</i>	4
Conditions d'admissibilité	4
<i>Bourses de réussite au doctorat</i>	5
Conditions d'admissibilité	5
Cas particuliers et exceptions.....	5
Tableau des bourses et leurs modalités	6
Délai fixé pour la réalisation de l'examen de doctorat	7
<i>Bourses additionnelles offertes par la Faculté – Maîtrise et doctorat</i>	8
Bourses de perfectionnement d'une langue	8
Bourse de congrès et de perfectionnement	8
Prime pour publication comme premier auteur en 2025	9
<i>Personnes-ressources</i>	9

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) consacre annuellement des fonds pour soutenir la persévérance et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales offrent un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise ou de doctorat. Ces bourses sont versées lors de la réussite ou du franchissement des différentes étapes prévues à l'échéancier de leur programme. L'objectif est de permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de médecine en vigueur du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et modifiable sans préavis. Les programmes admissibles à ces bourses sont tous les programmes de maîtrise recherche ou professionnelle et tous les programmes de doctorat (PhD) de la Faculté de médecine.

Dates limites et modalités de demande des bourses de réussite

Dates limites de demande de bourse

Dans les cas où l'attribution de la bourse nécessite d'en faire la demande et après avoir vérifié son admissibilité, nous recommandons d'effectuer la demande dès le début de la session à laquelle l'étape sera complétée correspondant à la session d'inscription et au plus tard aux dates suivantes :

Session	Date limite
Été 2025	31 août 2025
Automne 2025	11 janvier 2026
Hiver 2026	3 mai 2026

Modalités de demande de bourse dans CAPSULE

Nouveauté – Plan 2025-2026

Les bourses de réussite au doctorat suivantes sont désormais attribuées automatiquement dès l'inscription à la session visée, sans qu'aucune demande ne soit requise dans Capsule :

- Bourse de progression (30PRG1)
- Bourse de rédaction 1 (30RED1)
- Bourse de rédaction 2 (30RED2)

👉 Aucune demande à soumettre dans Capsule pour ces bourses.

Pour les autres bourses de maîtrise et de doctorat, suivez les étapes suivantes :

1. Accédez à Capsule.
2. Sélectionnez Activités de formation à la recherche.
3. Cliquez sur Soumettre une demande de bourse.
4. Choisissez votre programme d'études.
5. Cliquez sur Demander pour la bourse visée.
6. Soumettez votre demande.
 - Le cas échéant, transmettez les documents requis à votre direction de programme.

Consulter la procédure détaillée [ici](#).

Bourses de persévérance à la maîtrise

Les Bourses de persévérance à la maîtrise, **d'une valeur de 500\$**, récompensent le dépôt du travail terminal, à savoir le mémoire, l'essai, le rapport de stage ou de projet d'intervention, ou le rapport de fin d'études.

Conditions d'admissibilité

La personne étudiante doit :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans le programme à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir effectué le dépôt initial de son mémoire **avant la fin de la sixième session pour les maîtrises recherche**;
- Avoir déposé le travail terminal **dans les délais prévus par le programme pour les maîtrises professionnelles**. Plus précisément :

Audiologie

La bourse est offerte aux personnes étudiantes inscrites au cours AUD-6504 Rapport de fin d'études, et ce, à la sixième session au plus tard.

Ergothérapie

La bourse est offerte aux personnes étudiantes inscrites au cours ERG-6500 Projet de fin d'études ou ENT-6000 Portfolio entrepreneurial, et ce, à la quatrième session au plus tard.

Orthophonie

La bourse est offerte aux personnes étudiantes inscrites au cours ORT-6552 Rapport de fin d'études II, et ce à la sixième session au plus tard.

Physiothérapie

La bourse est offerte aux personnes étudiantes inscrites au cours PHT-6505 Rapport de fin d'études ou ENT-6000 Portfolio entrepreneurial, et ce, à la quatrième session au plus tard.

Santé publique

La bourse est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise professionnelle en santé publique qui effectueront le dépôt de leur projet d'intervention ou de leur rapport de stage avant la fin de la sixième session suivant l'admission.

Bourses de réussite au doctorat

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, la personne étudiante doit :

- Être inscrite à temps complet à la session d'attribution de la bourse ;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat ;
- Savoir qu'un retard à une étape n'empêche pas le financement des étapes suivantes.

Cas particuliers et exceptions

Certaines situations particulières donnent lieu à des dérogations ou à des adaptations des conditions générales, selon les règles en vigueur ou l'analyse du dossier :

- **Retard de cheminement** : en cas de congé parental, de problème de santé (personnel ou touchant un membre de la famille immédiate), ou de tout autre motif scolaire exceptionnel, la personne étudiante peut demander une dérogation aux délais normalement impartis. La demande doit être adressée à la direction du programme, avec les pièces justificatives requises.
- **Changement de programme** : le dossier est analysé par la conseillère à la gestion des études et la direction du programme. La décision est prise en fonction de l'état d'avancement des études.

- **Cheminement en cotutelle** : la personne étudiante est assujettie aux règles de l'Université Laval. Le calcul des jalons débute dès la première session d'inscription au doctorat, peu importe l'établissement où elle a été réalisée.

Tableau des bourses et leurs modalités

Le soutien total accordé à la personne admissible peut aller jusqu'à **10 500 \$**.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourses	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse d'admission à la suite d'un passage accéléré (30PASD)	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la réussite du passage accéléré.	Lorsque la demande d'admission au doctorat est acceptée. Ne pas être titulaire de la bourse de réussite à la maîtrise.
Bourse pour la remise du plan de collaboration (30COL1)	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense le dépôt du Plan de collaboration.	Dépôt dans l'intranet de la FMED d'un Plan de collaboration avant la fin de la 1 ^{re} session d'inscription au programme de doctorat.
Bourse de réussite de l'examen de doctorat (30PRED)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat.	Avoir réussi l'examen de doctorat à l'intérieur du délai établi par le programme généralement entre la 4 ^e et la 6 ^e session. Voir Tableau des délais établis par programme ci-dessous.
Bourse de progression (30PRG1)	D'une valeur de 1 750\$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiante ou l'étudiant.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant inscrit à temps complet à la 7^e session d'inscription. Aucune démarche requise dans CAPSULE : l'inscription à la session visée suffit.
Bourse de rédaction 1 (30RED1)	D'une valeur de 1750 \$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiante ou l'étudiant.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant inscrit à temps complet à la 9^e session d'inscription. Aucune démarche requise dans CAPSULE : l'inscription à la session visée suffit

Bourse de rédaction 2 (30RED2)	D'une valeur de 2 000\$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiante ou l'étudiant.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant inscrit à temps complet à la 11e session d'inscription. Aucune démarche requise dans CAPSULE : l'inscription à la session visée suffit
Bourse de dépôt initial (30DITD)	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant effectué le dépôt initial de sa thèse à l'intérieur de la 12e session d'inscription.
Bourse de réussite d'un cours de langue (30LANG)	D'une valeur de 250\$, cette bourse récompense la réussite d'un cours de français ou d'anglais.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant effectué et réussi un cours de français ou d'anglais (Sigle de cours ANL, FRN et FLE). Bourse réitérable.
Bourse de congrès et de perfectionnement (30PRIM)	<p>Sous réserve des soldes disponibles en mars 2026.</p> <p>Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant pris part ou désirant prendre part à un stage*#, à une activité de formation ou à une activité de perfectionnement à l'extérieur de la région de Québec, et ce, dans le cadre de sa formation.</p> <p>* Le mot « stage » est utilisé dans l'intégralité de ce document pour alléger le texte. Sont aussi acceptés : cours, workshop, formation, intégration, etc.</p> <p>#est exclu le stage de développement professionnel de la FESP.</p>	
Bourse de publication comme premier auteur (30PUB1)	<p>Sous réserve des soldes disponibles en mars 2026.</p> <p>Montant de la bourse variable et il est attribué par un concours annuel à l'hiver 2026.</p>	

Délai fixé pour la réalisation de l'examen de doctorat

Le tableau suivant présente les délais établis par la direction de programme de chaque programme pour la réalisation de l'examen de doctorat.

Doctorat	Délais fixés par la direction du programme
Biologie cellulaire et moléculaire	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat.

Biostatistique	L'examen doctoral : volet prospectif (STT-8012) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Épidémiologie	L'examen de projet (EPM-8000) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Kinésiologie	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat.
Médecine moléculaire	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Microbiologie-immunologie	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Neurosciences ou neurobiologie	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat. L'étudiant ou l'étudiante devra fournir une attestation écrite de la direction de programme prouvant que son comité d'encadrement a tenu une première rencontre avant la fin de sa 3 ^e session d'inscription au doctorat.
Sciences cliniques et biomédicales	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat.
Sciences de la réadaptation	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription régulière au doctorat et avant la fin de la 2 ^e session avec possibilité d'extension à la 3 ^e session après un passage accéléré.

Bourses additionnelles offertes par la Faculté – Maîtrise et doctorat

La Faculté de médecine octroie des bourses supplémentaires pour soutenir davantage la persévérance et la réussite des personnes étudiantes : bourses pour la réussite d'un cours de langue, bourses de participation à un congrès ou à une activité de perfectionnement et bourses pour la publication d'un article scientifique. Ces bourses sont offertes sous réserve des fonds disponibles.

Bourses de perfectionnement d'une langue

Une bourse de réussite de 250 \$ est offerte aux personnes étudiantes qui en feront la demande et qui réussiront un cours d'anglais ou de français (sigle de cours ANL, FRN et FLE).

La personne étudiante doit soumettre la demande via [Capsule](#) sous « Activités de formation à la recherche » au plus tard le dernier jour de la fin de la session pour laquelle la bourse est demandée.

Bourse de congrès et de perfectionnement

L'ACCEM (Association des Chercheuses et Chercheurs Étudiant à la faculté de Médecine de l'Université Laval) vise à promouvoir la participation des personnes étudiantes de

maîtrise ou de doctorat à des congrès d'envergure provinciale, nationale et internationale ou à une activité de perfectionnement, et ce, dans le cadre de leur formation. Des bourses sont attribuées par concours à la session d'hiver.

[Précisions sur les bourses de congrès](#)

[Précisions sur les bourses de perfectionnement](#)

Prime pour publication comme premier auteur en 2025

Une bourse est offerte aux personnes étudiantes qui en feront la demande et qui démontreront avoir publié dans l'année civile 2025 (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025) un article comme premier(ère) auteur(e). Le montant de cette bourse sera établi en fonction des soldes disponibles dans le budget 2025-2026.

Le concours sera publicisé au mois de février 2026 et les demandes seront traitées en mars 2026.

NOTE : Nous prenons en compte, l'année, le volume et le numéro dans lequel l'article est publié et non la date d'acceptation ou de mise en ligne (epub ou epub-ahead-of-print). Par conséquent les articles sous presse en 2025 (Epub ahead of print 2025) ne seront pas éligibles pour l'année civile 2025, mais le seront pour l'année 2026.

Les articles de synthèse ne sont généralement pas admissibles.

Personnes-ressources

Vice-décanat aux études

Infos.vde@fmed.ulaval.ca

École des sciences de la réadaptation

Gestionetudes.rea@fmed.ulaval.ca